

PROCÈS –VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE RAMMERSMATT
DE LA SÉANCE DU 08 avril 2013

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOHLI Maire.
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30.

Présents : Messieurs Jean-Marie BOHLI, Jean - Jacques GUTH, Jean-Marc KAELBEL, Mesdames Alice BERNHARDT, Patricia PABST, Isabelle ROHRBACH.

Absente excusée et non représentée :

Absent non excusé : Madame Corinne DETRAIT,

Ont donné procuration : Madame Catherine CHAMBAUD à Monsieur BOHLI, Monsieur Christophe ZUMSTEIN à Monsieur Jean-Jacques GUTH.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CORDEIL

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 21 février 2013,
2. Compte administratif 2012
3. Compte de gestion 2012,
4. Affectation des résultats 2012,
5. Budget 2013,
6. Taux d'imposition 2013,
7. Subventions 2013,
8. Reconduction de la convention de mission d'assistance et de conseil à FMI,
9. Enfouissement ligne électrique,
10. Acquisition de mobilier pour les nouveaux locaux de la mairie-école et salle multi-activités,
11. Divers.

1. Approbation du PV de la séance du 21 février 2013,

Le procès verbal de la séance du 21 février 2013 dont un extrait a été transmis à chaque membre est approuvé à l'unanimité et signé.

Point 2. : Compte administratif 2012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Marc KAELBEL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M. Jean-Marie BOHLI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation et approuve le compte administratif de l'exercice 2012, lequel peut se résumer ainsi en Euros :

		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMUL
RÉALISATION	Recettes	570 424,04	772 047,08	1 342 471,12
	Dépenses	345 255,93	698 850,07	1 044 106,00
résultat de l'exercice		225 168,11	73 197,01	298 365,12
RÉSULTAT REPORTÉ (N-1)				
Excédent		22 634,16	112 491,81	135 125,97
Déficit		0,00	0,00	0,00
résultat de clôture 2012		247 802,27	185 688,82	433 491,09
RESTE À RÉALISÉ	Recettes	0,00	0,00	0,00
	Dépenses	164 345,00	0,00	164 345,00
résultat net (corrigé des r. à r.)		83 457,27	185 688,82	269 146,09

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Point 3. : Compte de gestion 2012,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité des présents et des membres représentés, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Point 4. : Affectation des résultats 2012,

Conformément aux instructions comptables M 14, le Conseil Municipal, après avoir arrêté les comptes et voté le Compte Administratif,

résultat de fonctionnement 2012 :

après avoir constaté les résultats de la section de fonctionnement 185 688.82 euros et

après avoir délibéré sur l'affectation de ceux-ci, décide à l'unanimité des présents et des membres représentés:

- d'affecter un montant de 185 688.82 euros au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté ».

résultat d'investissement 2012 :

après avoir constaté les résultats de la section d'investissement 83 457.27 euros et avoir délibéré sur l'affectation de ceux-ci, décide à l'unanimité des présents et des membres représentés:

- d'affecter un montant de 83 457,27 euros au compte 001 « Excédent d'investissement reporté ».

Point 5. : Budget 2013,

Monsieur le Maire soumet au Conseil le projet de Budget primitif pour 2013

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de **386 563.82** euros.

La section d'investissement est équilibrée à la somme de **1 060 147.27** euros, avec des restes à réaliser de dépenses de **164 345,00** euros et de recettes de 0.00 euros

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et des membres représentés le Budget Primitif de 2013 ainsi présenté.

Point 6. : Taux d'imposition 2013,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2013 à chacune des quatre taxes directes locales, décide à six (6) voix pour et deux (2) voix contre de retenir les taux portés au cadre II.2. de l'état intitulé « Etat de notification des taux d'imposition » à savoir :

Taxes d'habitation.	4.76	%
Taxe foncière (bâti)	6.80	%
Taxe foncière (non bâti)	85.01	%

Point 7. : Subventions 2013,

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au compte 6574 du Budget primitif de 2013 :

AMICALE CLIQUE SAPEURS LEIMBACH	100.00
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400.00
ASSOCIATION DONNEURS DE SANG	60.00
BANQUE ALIMENTAIRE	50.00

CHORALE SAINTE CECILE	200.00
CLUB VOSGIEN DE THANN	50.00
COMITÉ DE JUMELAGE ST ALBAIN / RAMMERSMATT	900.00
DELTA REVIE	50.00
ECOLE CHIEN AVEUGLE	80.00
FONDATION DU PATRIMOINE	50.00
LIGUE CONTRE LE CANCER	50.00
SOCIETE AMIS BIBLIOTHEQUE HR	40.00
AMIS DE LA NATURE	200.00
DIVERS	100.00
	<hr/>
	2 330.00

Point 8. : Reconduction de la convention de mission d'assistance et de conseil (FMI).

Monsieur Jean-Marie BOHLI, Maire, propose au Conseil de reconduire la convention de mission d'assistance et de conseil signée par la Commune le 27 janvier 2011, avec Francis Muller Ingénierie.

Il rappelle qu'avec l'accord du Conseil municipal, il a confié la mission d'assistant au Maître d'ouvrage à M. Francis MULLER, en raison de sa longue expérience professionnelle.

Cette mission est exercée par l'intéressé depuis le début de l'élaboration du projet ; elle porte actuellement sur le suivi du chantier et le contrôle des dépenses, le suivi des subventions, la gestion des dépenses supplémentaires, etc...

Aussi, le Maire propose au Conseil de reconduire pour l'année 2013 la convention avec M. Francis MULLER aux conditions actuelles, par la voie d'un avenant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- donne, à l'unanimité des présents et des membres représentés, son accord pour la conclusion d'un avenant à la convention de mission d'assistance et de conseil signée avec FMI, pour l'année 2013.
- autorise, à l'unanimité des présents et des membres représentés, le Maire à signer l'avenant à intervenir.

Point 9. : Enfouissement ligne électrique,

Monsieur Jean-Marie BOHLI, Maire, rappelle au Conseil que dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie-école et salle multi-activités il a été envisagé l'enfouissement de la ligne d'alimentation EDF au centre du village.

A cet effet, des démarches ont été effectuées depuis plusieurs mois en direction de ERDF, du Syndicat Départemental d'Electricité et du Gaz du Haut-Rhin, ainsi que vers les élus.

Ce projet a un coût très important et c'est la raison pour laquelle il fallait, avant de se prononcer sur sa réalisation, connaître le montant des aides qu'il était possible d'obtenir.

Sur le plan technique et environnemental, il est indéniable que l'enfouissement de cette ligne au centre du village est un « plus », car il supprimerait cette « verue visuelle » et apporterait un confort esthétique au paysage.

Concrètement, il s'agit de supprimer la ligne aérienne desservant actuellement l'ancienne maison Rohrbach qui devient la nouvelle mairie-école et salle multi-activité, ainsi que l'église. Ces bâtiments seront alimentés en souterrain depuis le nouveau poste de transformation installé route de Roderen, ainsi que la nouvelle construction de Monsieur RICCI, à l'arrière de la mairie. Ce terrain de construction a été vendu à l'intéressé viabilisé ; il y a donc lieu d'amener ces viabilités, notamment l'électricité, vers ce terrain.

Ces travaux permettront aussi l'injection dans le réseau EDF du courant produit par l'installation photovoltaïque de l'école-mairie.

A noter qu'il sera également possible d'alimenter, à l'avenir, en souterrain toutes les maisons de la rue principale entre la place du 7 décembre et la mairie, selon le plan ci-joint.

Le coût estimatif de ces travaux à la charge de la commune, y compris le branchement de la nouvelle mairie-école et de l'église, s'élève à 23 640.55 €uros, hors taxes (vingt trois mille six cent quarante euros et cinquante cinq centimes), 27 514.51 €uros, TTC. (vingt sept mille cinq cent quatorze euros et cinquante et un centimes).

Les possibilités d'aides sont les suivantes :

- participation du Syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin – au titre de la Convention Régionale pour l'insertion des lignes dans le paysage alsacien ;
- aide de la Région Alsace, dans le cadre des aides régionales aux aménagements des cœurs de village ;
- participation des riverains de la rue principale lorsqu'ils auront décidé de raccorder leur habitation sur le réseau souterrain.

Le montant des aides éventuelles et participations n'étant pas connu à ce jour, il est prudent de ne pas en tenir compte et de rester au montant initial, soit 27 514.51 €uros, TTC.

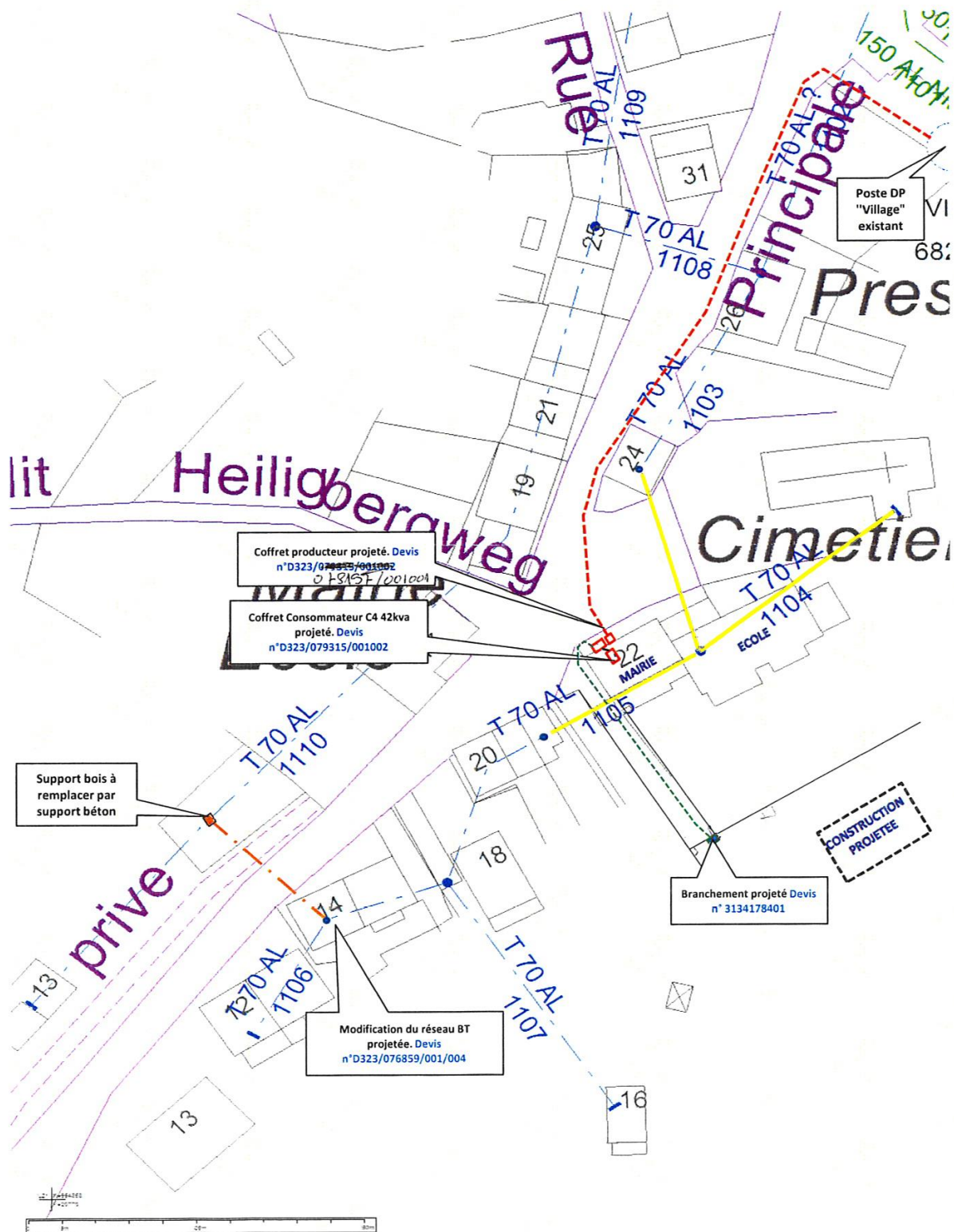
Le Maire propose au Conseil de se prononcer sur ce projet :

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- donne son accord pour la réalisation de l'enfouissement de la ligne EDF au centre du village tel que décrit ci-dessus et conformément au plan ci-joint ;
- autorise le Maire à signer les conventions et commandes à intervenir auprès de ERDF ;
- mandate le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et notamment celles se rapportant à son financement par le SDEG et la Région Alsace.

RAMMERSMATT Mise en souterrain du réseau BT Secteur Eglise-Mairie-Ecole

- Réseau BT aérien existant
- Réseau BT aérien à déposer
- Réseau BT aérien projeté
- Réseau BT souterrain projeté
- Support BT aérosout projeté
- Coffret de branchement projeté



Point 10. : Acquisition de mobilier pour les nouveaux locaux de la mairie-école et salle multi-activités,

Monsieur Jean-Marie BOHLI, Maire, informe le Conseil que l'avancement du chantier a progressé de façon significative et ceci, malgré les intempéries en raison de l'hiver très rude que nous avons connu.

Il convient, à présent, de réfléchir à l'aménagement des locaux et de prévoir l'acquisition du mobilier et matériel nécessaire à leur équipement.

Il s'agit essentiellement pour la mairie de mobilier pour l'accueil et le secrétariat, pour les adjoints ; les armoires existantes, ainsi que les tables et chaises de l'actuelle salle de conseil seront récupérés et réaffectés à leur destination originelle.

Il y également lieu de prévoir l'équipement de la salle multi-activités en tables et chaises et d'un minimum d'équipement pour l'office qui sera nécessaire lors de manifestations telles que banquets et autres réceptions.

De façon non exhaustive, il faudra aussi prévoir une armoire anti-feu pour les archives et les documents d'état-civil, etc...

Aussi, le Maire propose de lancer une consultation sous la forme d'un MAPA (marché à procédure adaptée) pour l'acquisition et l'installation de ce mobilier.

En ce qui concerne le financement complémentaire, le Maire précise qu'une enveloppe avait été prévue dans le plan de financement général du projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- donne, à l'unanimité des présents et des membres représentés, son accord pour le lancement d'une consultation par un marché à procédure adaptée pour l'acquisition et l'installation du mobilier et matériel nécessaire à l'équipement des nouveaux locaux ;

autorise, à l'unanimité des présents et des membres représentés, le Maire à lancer ladite consultation

Point 11. : Divers.

Bulletin communal : le maire informe que selon la réglementation concernant la communication pendant la période électorale qu'il n'est pas autorisé de publier un bulletin communal 6 mois avant des élections.

Un bulletin communal sera donc distribué fin juin ou fin juillet 2013 au plus tard. Le suivant sera en juin 2014.

Une réunion de la commission de communication se réunira le jeudi 25 avril 2013 à 19h pour établir le sommaire.

Tous les points à l'ordre de jour ayant été discutés et personne ne souhaitant plus prendre la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 21h25

Tableau des signatures pour l'approbation du procès – verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de RAMMERSMATT de la séance du 08 avril 2013

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 21 février 2013,
2. Compte administratif 2012
3. Compte de gestion 2012,
4. Affectation des résultats 2012,
5. Budget 2013,
6. Taux d'imposition 2013,
7. Subventions 2013,
8. Reconduction de la convention de mission d'assistance et de conseil à FMI,
9. Enfouissement ligne électrique,
10. Acquisition de mobilier pour les nouveaux locaux de la mairie-école et salle multi-activités,
11. Divers.

		Qualité	Signature	Procuration
Monsieur Jean-Marie	BOHLI	Maire		
Madame Patricia	PABST	3ème Adjoint		
Monsieur Christophe	ZUMSTEIN	Conseiller		
Monsieur Jean-Jacques	GUTH	2ème Adjoint		
Madame Alice	BERNHARDT	Conseillère		
Madame Corinne	DETRAIT	Conseillère		
Madame Isabelle	ROHRBACH	Conseillère		
Monsieur Jean-Marc	KAELBEL	1er Adjoint		
Madame Catherine	CHAMBAUD	Conseillère		